



INSCRIPTION ACTIVITE

20__ - 20__

(à renvoyer par mail à associationchapeauxbas@gmail.com)

Elève :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone(s) :

Email(s) :

Activité(s) choisie(s) :

Eveil 4-6 ans

☐ Mercredi 13h45-14h30

Théâtre Enfants

☐ Lundi 17h45-19h15 ou ☐ Mercredi 14h30-16h

Comédie musicale Enfants

☐ Mercredi 10h30-12h ou ☐ Vendredi 17h15-18h45

Théâtre Ados

☐ Mercredi 17h45-19h15

Comédie Musicale Ados

☐ Mercredi 16h-17h30 ou ☐ Vendredi 19h-20h30

Théâtre Adultes

☐ Mercredi 19h30-21h30

Comédie Musicale Adultes

☐ Lundi 19h30-21h30 ou ☐ Vendredi 20h30-22h30

Nous rappelons qu'une réduction est effectuée à partir de 2 membres de la même famille inscrits ou 2 activités (si tel est le cas, veuillez cocher la case correspondante) :

- 10 % pour 2 membres ou 2 activités ☐
- 15 % pour 3 membres ☐
- 20 % pour 4 membres ☐

Essais (déductibles du tarif à l'année) :

Eveil 20 € ☐ Enfants 25 € ☐ Adultes 28 € ☐

Inscription à l'année :

Eveil 200 € ☐ Enfants 250 € ☐ Adultes 280 € ☐

Adhésion 20 € ☐

Les frais d'inscription sont payables en 1, 2 ou 3 fois par chèque à l'ordre de Chapeaux Bas, par chèque vacances ANCV, par virement ou en liquide.

Une attestation de paiement pourra vous être fournie sur simple demande de votre part.

Assurance :

L'élève est-il assuré pour les activités ? Oui ☐ Non ☐

Droit à l'image :

☐ Je déclare autoriser l'exploitation des photographies de moi ou de mon enfant, conformément à l'article 9 du Code Civil et dans les conditions suivantes: tous usages à des fins de promotion et de communication de l'association notamment plaquette de présentation, affiches, promotion et site internet.

☐ Je n'autorise aucune exploitation des photographies de moi ou de mon enfant.

Règlement :

- L'adhérent.e inscrit.e s'engage à assister aux cours avec assiduité, à participer avec motivation aux ateliers, à apprendre son texte dans les temps, à respecter les autres et le matériel qui lui est confié.
- Il convient de venir chercher l'enfant dès l'atelier terminé.
- Toute absence doit être signifiée à l'intervenante dans la journée, avant que le cours ne commence.
- Aucun arrêt en cours d'année ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Date :

Signature (avec la mention lu et approuvé) :